

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

REPUBLIQUE FRANCAISE

**M A I R I E  
D E  
M E R C U E R  
0 7 2 0 0**


Le 5 juillet 2018

Tél. : 04.75.35.43.78  
Fax. : 04.75.35.51.63

## **ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE**

L'arrêté ministériel n° INTE1817090A en date du 17 juin 2018 et publié au journal officiel le 5 juillet 2018, place la commune de Mercuer en état de catastrophe naturelle pour cause de mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 septembre 2017.

Les personnes ayant constaté des détériorations (fissures) sur leur habitation ont jusqu'au vendredi 13 juillet 2018 pour les déclarer auprès de leur assurance habitation.

Le Maire,  
  
Didier BERAL